



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 68

Votants : 72 (dont 5 procurations)

N°8

OBJET :

**DISSOLUTION DE
DEUX BUDGETS
ANNEXES**

**« STRUCTURES
LOCATIVES »**

ET

**« CHEMINS DE
RANDONNEE »**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

28 DEC. 2017

Publiée ou notifiée

le : **28 DEC. 2017**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS - R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) – MC. VALLAT – M. MORGAND – JM. BOUREL - N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTYER - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET (à partir de la délibération n°2) – C. MALHURET – G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) – YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER – JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD – M. CHARASSE à G. DURANTET – Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'arrêté préfectoral n°3188/2016 du 5 décembre 2016 prononçant la fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de « La Montagne Bourbonnaise » aux fins de constituer, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération « Vichy Communauté », établissement public de coopération intercommunale (EPCI) relevant du régime fiscal de fiscalité professionnelle unique défini à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les délibérations 15 A, 15 E, 15 H et 15 J du 30 mars 2017 adoptant le budget primitif 2017 du budget principal et des budgets annexes « Immobiliers d'entreprises », « Structures locatives » et « Chemins de randonnée »,

Considérant que la reprise des budgets annexes « Immobiliers d'entreprises », « Structures locatives » et « Chemins de randonnée » fait suite à la fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de « La Montagne Bourbonnaise »,

Considérant qu'antérieurement à la création de Vichy Communauté les opérations relatives aux baux commerciaux étaient comptabilisées au sein du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et au sein du budget annexe « Structures locatives » de la communauté de communes de « La Montagne Bourbonnaise »,

Considérant qu'antérieurement à la création de Vichy Communauté les opérations relatives aux chemins de randonnée étaient comptabilisées au sein du budget principal de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et au sein du budget annexe « Chemins de randonnée » de la communauté de communes de « La Montagne Bourbonnaise »,

Considérant, la nécessité de comptabiliser l'ensemble des opérations relatives aux baux commerciaux au sein d'un même budget annexe et d'harmoniser la comptabilisation des opérations relatives aux chemins de randonnée,

Propose au Conseil Communautaire :

- De supprimer le budget annexe « Structures locatives » à compter du 1^{er} janvier 2018,
- De reprendre l'actif, le passif et les résultats du budget annexe précité dans les comptes du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » au terme des opérations de liquidation,
- De supprimer le budget annexe « Chemins de randonnée » à compter du 1^{er} janvier 2018,
- De reprendre l'actif, le passif et les résultats du budget annexe précité dans les comptes du budget principal au terme des opérations de liquidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 8 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - DISSOLUTION DE DEUX BUDGETS ANNEXES - STRUCTURES
LOCATIVES ET CHEMINS DE RANDONNEE

.....
Date de décision: 20/12/2017

Date de réception de l'accusé 28/12/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20DEC2017_8

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171220-20DEC2017_8a-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-240300426-20171220-20DEC2017_8A-DE-
1-1_1.pdf)